

L'Anse-Saint-Jean, le 26 mars 2026.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 26 janvier 2026 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur André Simard, maire.

Sont présents : Monsieur André Simard
 Monsieur Éric Thibeault
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Corbeil

Sont absents : Monsieur Jean-Daniel Jacques
 Monsieur Alain Simard
 Monsieur Claude Bouchard

030-2026
OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

031-2026
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Sujets à l'ordre du jour
 - 3.1 Adoption du budget 2026.
 - 3.2 Adoption du plan triennal des immobilisations pour les exercices 2026-2027-2028.
 - 3.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 26-448 décrétant l'imposition et le budget de l'année 2026 et abrogeant le règlement 25-443.
4. Période de questions.
5. Fermeture de la séance.

032-2026
ADOPTION DU BUDGET 2026.

CONSIDÉRANT QUE, en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget de la municipalité pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2026 a été présenté et expliqué lors de la présente séance du conseil;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean adopte le budget pour l'exercice financier 2026, tel que

présenté, lequel prévoit des revenus et des dépenses équilibrés, et qu'il soit déposées au livre des annexes sous la cote no 214.

033-2026

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES 2026-2027-2028.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit préparer et adopter le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal des immobilisations pour les exercices 2026-2027-2028 a été présenté au conseil lors de la présente séance;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean adopte le programme triennal des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents.

034-2026

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 26-448 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2026 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 25-443.

Avis de motion est donné par Monsieur Daniel Corbeil que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement numéro 26-448 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour l'année 2026 et abrogeant le règlement 25-443.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 26-448 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarifications pour l'année 2026 et abrogeant le règlement 25-443, en séance tenante par Monsieur Daniel Corbeil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19 h 22.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur André Simard, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».